

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Rémy Jaquier
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15024421

Lausanne, le 10 octobre 2018

**Détermination Claire Richard sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation
« Réduire la pression financière sur la classe moyenne vaudoise – Bis repetita »
(17_INT_007)**

Monsieur le Président,

Par la présente, le Conseil d'Etat donne suite à la détermination Claire Richard, déposée le 15 mai 2018 dans le cadre de la réponse à l'interpellation mentionnée en titre.

Le Conseil d'Etat a pris différentes mesures allant dans le sens de la détermination.

Détaillées en particulier dans l'EMPD sur le budget 2019, ces mesures sont les suivantes :

- augmentation de la déduction pour frais de garde de 1'000.- francs ;
- abaissement du coefficient cantonal d'un point en 2020 et d'un demi-point supplémentaire en 2022 ;
- prise de position en faveur de l'initiative prévoyant l'augmentation de la déduction pour primes d'assurances de personnes de 800 francs supplémentaires en 2020 (augmentation totale depuis 2018 : 1'200 francs).

Pour plus de détails il est renvoyé à l'EMPD sur le budget 2019 ainsi qu'au projet de loi modifiant la LI en réponse à l'initiative « Une baisse d'impôt pour la classe moyenne ».

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments dévoués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Nuria Gorrite



Vincent Grandjean